

PAR COURRIEL

Québec, le 7 avril 2025

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 mars 2025 pour l'obtention des documents suivants :

Concernant le programme d'accompagnement en surdité pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 :

1. Le nombre total de personnes bénéficiant du programme, ventilé par région.
2. Le taux horaire offert dans le cadre du programme.
3. Le nombre total d'heures de service offertes, ventilé par région.
4. Le budget alloué au programme, détaillé par année et par région.

Aux termes de nos vérifications, vous trouverez ci-joint un document qui répond à votre demande. Nous tenons à préciser que le budget alloué aux établissements est déterminé en fonction de leurs besoins, lesquels sont évalués chaque année.

En terminant, si vous êtes insatisfait de notre réponse, soyez informé qu'en vertu de la Loi, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

[REDACTED]

Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-50-01

p.j Avis de recours
 Documents – onglet 1

Région administrative	Année	Nombre d'heures	Montant accordé	Nbr d'utilisateurs
Montréal	2022-2023	19032	160,836 \$	68
	2023-2024	19552	164,528 \$	71
	2024-2025	19708	166,244 \$	69
Laurentides				
	2022-2023	3432	29,640 \$	9
	2023-2024	3432	29,640 \$	9
	2024-2025	3432	29,640 \$	9
Lanaudière				
	2022-2023	1924	17,576 \$	5
	2023-2024	1612	14,144 \$	5
	2024-2025	1716	14,976 \$	5
Outaouais				
	2022-2023	3432	27,456 \$	13
	2023-2024	3952	31,616 \$	15
	2024-2025	3588	28,704 \$	13
Abitibi				
	2022-2023	2080	16,640 \$	9
	2023-2024	2184	17,472 \$	9
	2024-2025	1976	15,808 \$	8
Estrie				
	2022-2023	2002	16,016 \$	9
	2023-2024	1846	14,768 \$	8
	2024-2025	1898	15,184 \$	8
Centre-du-Québec				
	2022-2023	312	2,496 \$	1
	2023-2024	312	2,496 \$	1
	2024-2025	312	2,496 \$	1

Budget total pour l'Ouest du Québec : 278 064\$

Taux horaire offert dans le cadre du programme:

8\$ pour un accompagnement simple ou 11 \$ pour un accompagnement complexe, selon le profil de l'utilisateur.

Accompagnement simple: L'accompagnement simple se caractérise par le fait que l'accompagnateur(trice) agit comme guide dans les déplacements de la personne sourde-aveugle pour l'accomplissement d'activités quotidiennes dans son milieu et pallie aux incapacités de la personne en agissant comme agent d'information pour l'accomplissement desdites activités. Il s'agit également d'assurer la sécurité de la personne dans des situations qui peuvent être reliées ou non à sa déficience (ex. : déplacement aller-retour à la banque et soutien à l'exécution de la transaction).

Accompagnement complexe : L'accompagnement complexe se caractérise par le fait que le rôle principal de l'accompagnateur(trice) est une assistance tant pour la personne elle-même que pour son environnement. Il vise aussi à supporter le développement de l'autonomie de la personne et à faciliter son intégration dans le milieu et ce, dans la continuité du plan de services. De ce fait, il participe à la réalisation des activités visant à supporter les objectifs du plan de services individualisés.

ANNEE	Nombre total d'utilisateurs	Nombre d'heures allouées par année	Total en argent alloué *
2022-23	50	15 236 heures / année	\$127 296.00
2023-24	51	16 172 heures / année	\$129 376.00
2024-25	53	16 120 heures / année	\$131 768.00

**Budget total pour l'Est du Québec :
135 000\$**

**considérant que tous ne sont pas à \$8/h*

Le taux horaire pour un accompagnateur d'un utilisateur sourd-aveugle est de \$8.00 / heure.

Le taux horaire pour un accompagnateur d'un utilisateur sourd-aveugle et à besoin particulier est de \$10.00 / heure.